

## La Direction Générale des Finances Publiques recrute

**Vous êtes titulaire du diplôme national du brevet** ou d'un titre ou diplôme équivalent à la date de la première épreuve du concours. Vous souhaitez participer à la gestion des collectivités publiques, au recouvrement ou au contrôle des impôts et taxes de toutes natures. Vous recherchez un emploi intéressant, offrant de réelles possibilités de carrière.

**Devenez agent(e) administratif(ive) des Finances publiques.**

**Découvrez les métiers proposés** aux lauréat(e)s du concours d'agent(e) administratif(ive) des Finances publiques dès leur recrutement et **inscrivez-vous au concours millésime 2024 dont les inscriptions sont ouvertes sur le site <http://rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr> du 22 avril 2024 au 3 juin 2024** .

**3 minutes suffisent !** L'inscription est gratuite, et aucun document n'est à fournir.

Ce concours est un concours commun qui permet d'accéder aux corps de catégorie C de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI). Il comporte une branche administrative et une branche de surveillance. Seule la branche administrative vous permet l'accès au corps d'agent(e) administratif(ive) des Finances publiques (DGFIP).

### Le programme des épreuves

Une épreuve écrite de pré-admissibilité sous forme de Questionnaire à Choix Multiples ou QCM (1h30 – coefficient 1).

Une épreuve écrite d'admissibilité avec la résolution de cas pratiques (3h – coefficient 2).

Les deux épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se déroulent le même jour.

Une épreuve orale d'admission sous forme d'entretien avec un jury destiné à apprécier les motivations du candidat (de la candidate) et son aptitude à exercer sur les fonctions postulées (20 minutes -coefficient 2).

**Formation initiale** : après votre réussite au concours, vous suivrez une formation rémunérée de 11 semaines dans un des établissements de l'École Nationale des Finances Publiques (ENFIP), suivie d'une période de stage pratique.

**Rémunération** : à l'issue de votre formation, vous percevrez, en qualité d'agent(e) administratif(ive) des Finances publiques une rémunération nette annuelle de 22 210 € (pour un poste hors Île-de France -début de carrière - 1<sup>er</sup> échelon – janvier 2024).

**Perspectives d'évolution administrative** : la mobilité géographique est possible sur l'ensemble du territoire et de nombreux métiers peuvent être exercés à équivalence de grade. 5 agents sur 6 bénéficient d'une promotion au cours de leurs carrières (par concours ou par sélections).

### Pour vous renseigner

➤ ENFIP – Centre des concours de Lille : Courriel : [enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr)

Téléphone : 08 06 70 49 49 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30